



Partenariats et collaborations

Voir référentiel / IV. Fonctionnement de la cellule / 2. Rencontres et liens

Le développement de partenariats et de collaborations :

- Favorise l'orientation des personnes victimes.
- Permet une meilleure connaissance mutuelle.
- Améliore les compétences des membres des cellules.
- Facilite sa visibilité et son accès à ceux qui le souhaitent.

Leur existence n'étant pas toujours connue, c'est aux cellules d'avoir l'initiative de communiquer et de rencontrer les acteurs ecclésiaux ou de la société civile.

I. Interne à l'Église

- **Avec les acteurs diocésains**, particulièrement de la protection des mineurs quand ils existent, ainsi qu'avec les autres responsables diocésains concernés par la protection des mineurs et des personnes vulnérables. Cette collaboration contribue à la connaissance mutuelle des actions engagées : prévention, actes mémoriels, information, formation, ... Elle est un lieu de partage d'expériences, des points de vigilance et donne une cohérence aux propositions diocésaines. Ces acteurs se rencontrent au moins une fois par an.
- **Avec les prêtres**, en doyennés par exemple, pour orienter les personnes qui s'adressent à eux, pour qu'ils aient une meilleure connaissance de l'existence des cellules et de leur rôle et qu'ils relaient les informations auprès des fidèles. C'est également une manière de responsabiliser les communautés à une culture de la prévention et de la bienveillance.
- **Au niveau provincial ou interdiocésain** pour créer du réseau, échanger des expériences, croiser les projets de formation. Des rencontres seront particulièrement utiles pour les cellules qui ont peu de demandes

pour maintenir leur niveau de compétence dans l'accueil et dans l'écoute. Ces dernières pourront soutenir des cellules d'autres diocèses plus sollicitées, dans le respect de la confidentialité.



- Dans le cas où une situation concerne plusieurs diocèses, la **collaboration des cellules** manifesterà aux personnes victimes l'unité de la démarche et une dynamique ecclésiale commune.
- Une **réunion annuelle à la Conférence des évêques de France** permet la rencontre des cellules au niveau national. Elle vise l'amélioration de l'accueil et de l'écoute par la formation permanente, la relecture d'expériences, la transmission d'informations, la mise en réseau, le partage d'initiatives, etc.

II. Avec les acteurs de la société civile

Les cellules feront appel dans leur diocèse, dans leur département, au niveau régional ou même national à des acteurs et ressources locales extérieurs pour se former, échanger, s'informer, partager. La cellule sollicitera les acteurs :

- **du monde de la santé** (Conseil départemental de l'ordre des médecins, sages-femmes, CHU, ...)
- **de la justice,**
- **de l'éducation,**
- **de la protection des mineurs,**
- **des associations de jeunesse et sport,** etc.
- **les associations de personnes victimes,** groupes de parole et France Victimes du département.



- Des rencontres annuelles sont utiles pour établir des relations de partenariats.
- La cellule s'appuie sur ces partenaires pour leurs compétences propres et pour leur ouverture à d'autres réalités. L'instauration de partenariats et de collaborations contribue à une meilleure fluidité des démarches pour la personne reçue.



Fiches et annexes

F4 - Visibilité et accessibilité de la cellule

a4 - Annuaire des ressources

a5 - Présentation de votre cellule